



Commune - SAUVETERRE-DE-GUYENNE

Analyse financière simplifiée 2016

TRES. LA REOLE

Introduction

La présente étude a été réalisée en décembre 2017 et porte sur la période 2012-2016.

Les données concernent le seul budget principal, et seront éventuellement complétées par des éléments provenant des 2 budgets annexes (Assainissement et Transport).

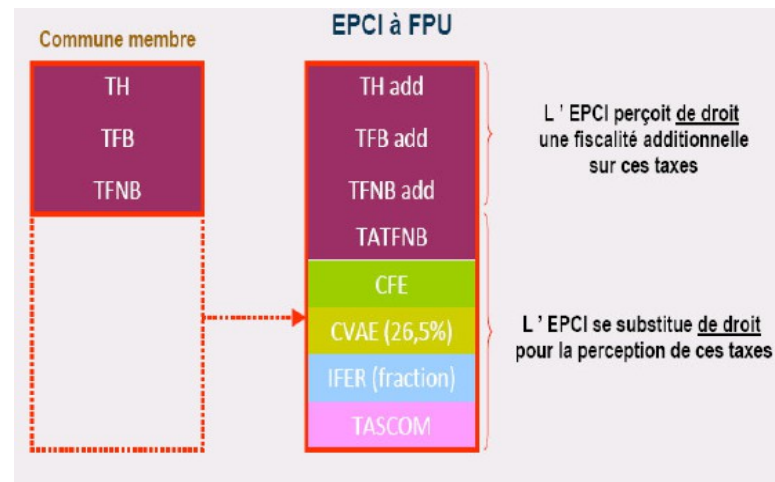
Les valeurs sont exprimées en euros, milliers (K€) ou millions d'euros (M€).

Les moyennes utilisées sont celles des communes de 500 à 2 000 habitants, appartenant à un groupement dont le régime fiscal est la fiscalité professionnelle unique (FPU), au niveau national (8 451 communes), régional (1 294 communes) ou départemental (202 communes).

La commune de Sauveterre-de-Guyenne compte 1 856 habitants.

Membre de la Communauté de Communes (CC) du Sauveterrois, groupement de communes à FPU, jusqu'au 31 décembre 2016, elle ne perçoit pas de fiscalité professionnelle. A compter du 1er janvier 2017, elle appartient à la CC rurales de l'Entre Deux Mers, issue de la fusion des CC du Sauveterrois et du Canton de Targon.

Le schéma repris ci-dessous décrit la répartition des recettes entre EPCI à FPU et communes membres:



Principaux constats

De 2012 à 2016, l'autofinancement brut de la commune a globalement diminué de 23%. En effet, si les produits ont progressé de 9,5% (dont 67% au titre des ressources fiscales), les charges ont augmenté de manière plus importante (+ 24%, dont 66% au titre des dépenses de personnel). Néanmoins, la CAF brute demeure largement supérieure aux moyennes (près de 50%) en raison notamment d'un reversement de fiscalité de la CC très important. Elle permet non seulement de rembourser l'intégralité de l'annuité de la dette en capital mais aussi de dégager un excédent significatif (376K€ en 2016) pour le financement des investissements.

Au cours de la période, la collectivité a mené une politique d'investissements très soutenus. Trois à quatre fois supérieurs aux moyennes chaque année, ils représentent un total de 6,6M€ depuis 2012. Les emprunts mobilisés pour assurer leur financement ont toutefois été limités (24% des dépenses d'équipement).

Le fonds de roulement (déjà très faible au 31/12/2012 = seulement 32K€) est négatif depuis l'exercice 2014. Il en résulte des difficultés de trésorerie récurrentes, nécessitant le recours à des crédits de trésorerie bancaire.

L'encours de dettes de la commune, égal à 1 076€/hab au 31/12/2016, est largement supérieur aux moyennes (département= 446€/hab, région = 546€/hab). Néanmoins, au regard de son autofinancement, il est comparable à ces dernières; sa capacité de désendettement est ainsi égale à 4 années.

En matière de fiscalité, la commune dispose d'une certaine marge de manoeuvre, mais qui paraît toutefois limitée au taux d'imposition à la taxe d'habitation, inférieur aux moyennes.

La commune finançant actuellement ses emplois stables avec des ressources de court terme, situation précaire par définition, elle doit donc veiller à rétablir ses équilibres bilantiels en reconstituant son fonds de roulement. Cette reconstitution (à hauteur de 150K€ environ) peut être opérée en affectant à l'abondement de ce dernier, une plus grande part de l'autofinancement dégagé chaque année, et en mobilisant de nouveaux emprunts.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales:

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TASCOT, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples: produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

De 2012 à 2016, les produits réels de fonctionnement ont globalement progressé de 9,5% (+ 207K€).

La croissance des **ressources fiscales** sur cette même période (+ 10% soit + 138K€) explique pour l'essentiel cette évolution.

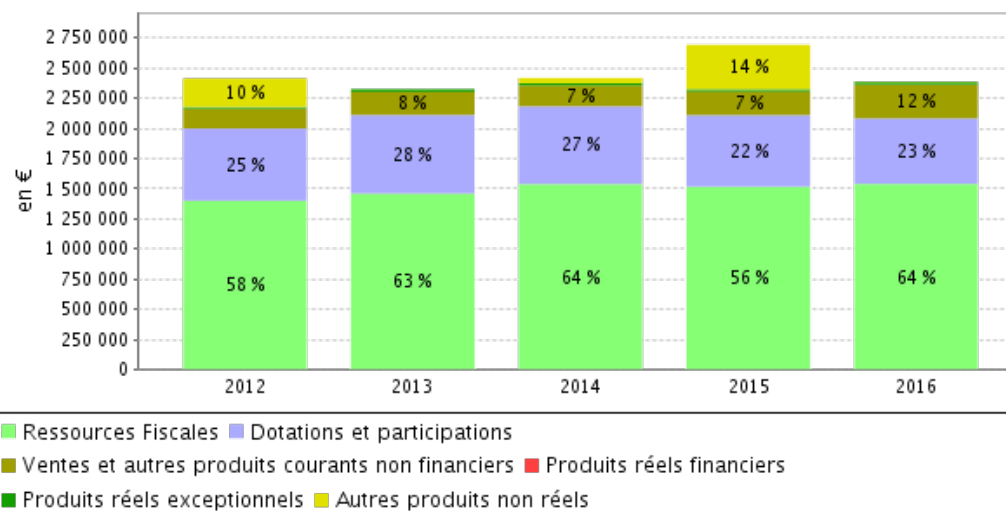
Le **produit des impôts locaux** (= 39% des ressources fiscales en 2016) s'est notamment accru de 13% (+ 69K€). A présent égal à 322€/hab, il est supérieur aux moyennes (Département et Région = 289€/hab, National = 301€/hab).

Le **versement de fiscalité** de la CC du Sauveterrois (= 54% des ressources fiscales en 2016) a augmenté de 36K€ entre 2012 et 2014; il demeure stable sur le reste de la période. Egal à 449€/hab, il est sept fois supérieur à la moyenne départementale (67€/hab).

Enfin, **les autres impôts et taxes** ont progressé de 33K€ sur la période 2012-2016, dont + 18K€ au titre du fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales.

En 2016, les ressources fiscales de la commune représentent 64,5% des produits réels de fonctionnement (moyenne départementale = 55,6%).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	829	416	415	427
Dotations et participations	292	230	219	203
Ventes et autres produits courants non financiers	151	95	101	103
Produits réels financiers	0	0	0	1
Produits réels exceptionnels	11	6	8	8

Strate de référence :

Population : 1856

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

La hausse des produits réels de fonctionnement sur la période d'étude résulte également de celle des **ventes et autres produits courants non financiers** (+ 116K€). En 2016, les revenus des immeubles sont en particulier supérieurs de 50K€ à ceux de 2012 et le produit des travaux en régie supérieur de 54K€.

En revanche, les **dotations et participations** (deuxième poste de recettes) ont globalement diminué de 9% (- 55K€) de 2012 à 2016.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) a en effet baissé de 35% (- 135K€), les attributions de péréquations et de compensations de 16K€.

A l'inverse, les autres dotations et participations ont augmenté de 68,5% (+ 97K€), principalement en raison de la hausse des participations de l'Etat (+ 50K€ au titre de contrat enfance, fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires, remboursement contrat d'insertion...).

En 2016, les dotations et participations de la commune représentent 23% de ses recettes réelles de fonctionnement (moyenne départementale = 31%).

La commune a également réalisé des cessions d'actifs (112K€ en 2012 et 369K€ en 2015 pour les plus significatives). S'agissant de recettes destinées à financer l'investissement, celles-ci apparaissent comme des recettes non réelles en fonctionnement sur le graphique de la page précédente.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2016

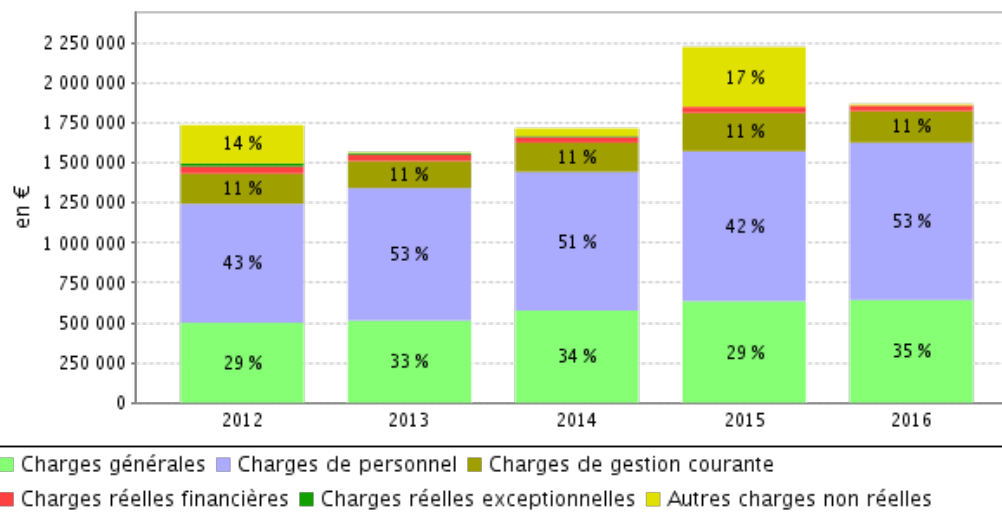
Ressources Fiscales	101,22%
Dotations et participations	93,71%
Produits courants	162,58%
Produits financiers	0,00%

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales:

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples: dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



De 2012 à 2016, les charges réelles de fonctionnement ont progressé de 24% (+ 362K€). Néanmoins, la hausse est plus modérée sur le dernier exercice (seulement 0,5%).

Les **dépenses de personnel** ont en effet augmenté de 32% (+ 239K€) sur la période, dont 5% sur le dernier exercice.

En 2016, elles représentent 53% des charges réelles de fonctionnement (moyenne départementale = 48%).

Les **charges générales** (deuxième poste de dépenses) se sont accrues de 28,5% (+ 143K€) au cours de cette période.

En 2016, les frais d'entretien et réparations des voies et réseaux sont notamment supérieurs de 22K€ à ceux de 2012. Sont aussi concernés par la hausse, les frais de maintenance (+ 15K€), de locations mobilières (+ 14K€), les contrats de prestations de services (+ 12K€), l'entretien du matériel roulant (+ 11K€)...

REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	347	196	190	192
Charges de personnel	529	293	282	268
Charges de gestion courante	105	106	110	111
Charges réelles financières	18	16	20	21
Charges réelles exceptionnelles	0	2	3	3

Strate de référence :

Population : 1856

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Enfin, les **charges de gestion courante** (troisième poste de dépenses) sont en 2016 à peu près à leur niveau de 2012.

Après une hausse de 31% en 2015 principalement due au versement d'une subvention de 59K€ au CCAS (aucun versement en 2014 et 2013, 38K€ en 2012), elles diminuent de 18% l'année suivante.

En 2016, la commune verse de nouveau une subvention au CCAS (53K€). En revanche, la subvention qui était jusqu'à présent versée au BA Transport (34K€ en 2015), ne l'est plus en 2016.

Les autres charges non réelles sont essentiellement constituées des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que des écritures d'ordre relatives aux opérations de cessions.

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manoeuvre de la collectivité est faible.

Pour la commune de Sauveterre de Guyenne, en 2016, les charges difficilement compressibles absorbent 44% des produits de fonctionnement, ce qui est comparable à la médiane.

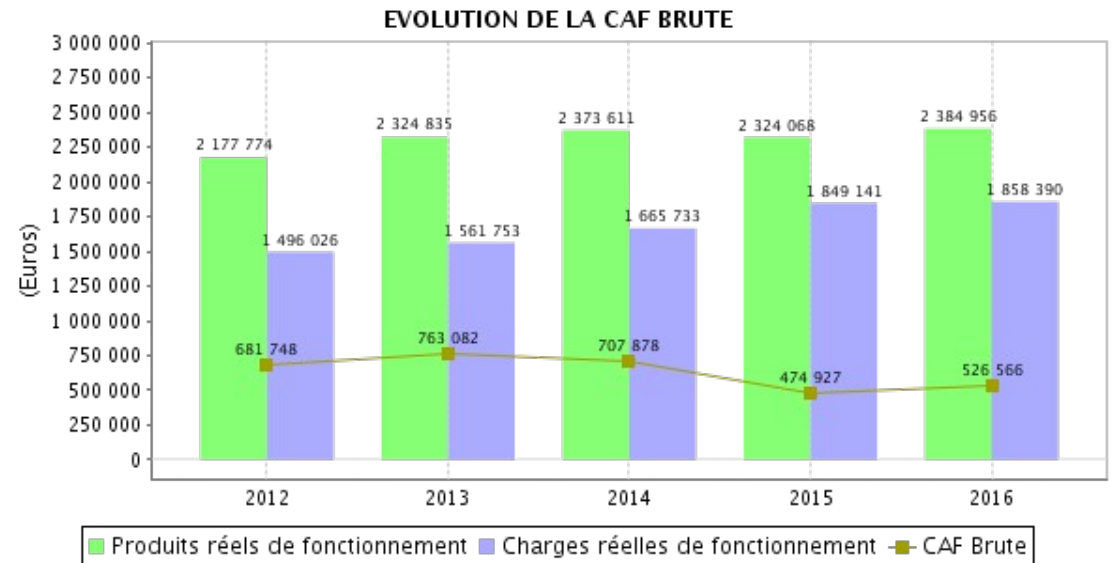
Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2016	
Charges générales	93,65%
Charges de personnel	102,41%
Charges de gestion courante	96,98%
Charges réelles financières	80,76%

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



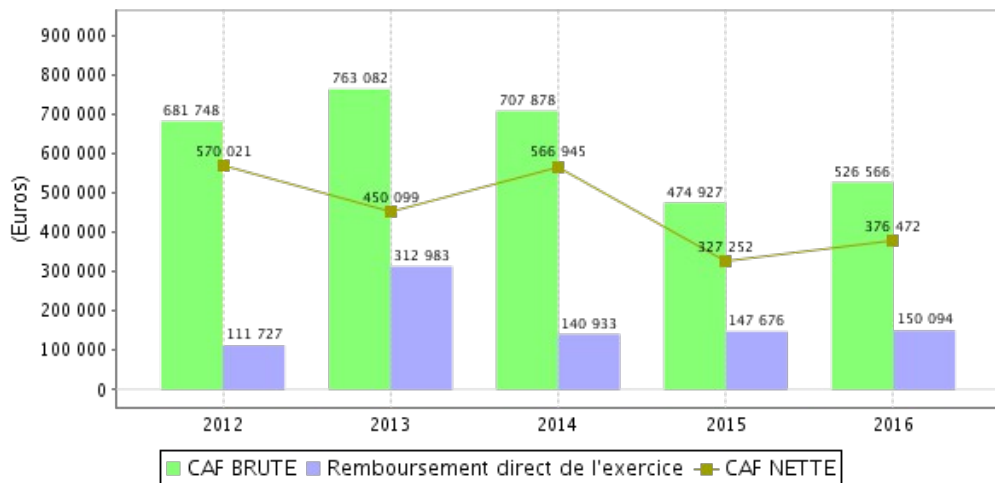
Après une hausse de 12% en 2013 en raison d'une augmentation des produits (+ 7%) plus soutenue que celle des dépenses (+ 4%), l'autofinancement brut de la commune diminue de 7% l'année suivante. En effet, à l'inverse de 2013, la hausse des charges (+ 7%) est en 2014 plus importante que celle des recettes (+ 2%).

En 2015, la CAF brute baisse pour la deuxième année consécutive mais plus fortement (- 33%), résultat d'une forte croissance des dépenses (+ 11%) associée à une baisse de 2% des produits. Néanmoins, elle représente presque le double de la moyenne départementale.

La CAF brute s'améliore en 2016 (+ 11%), conséquence de la hausse des recettes (+ 2%) conjuguée à une relative stabilité des dépenses (+ 0,5%).

A présent égale à 284€/hab, elle demeure largement supérieure aux moyennes (département = 135€/hab). En effet, si produits et charges de fonctionnement sont supérieurs aux moyennes, l'écart est plus important en matière de produits (+ 536€/hab) que de charges (+ 386€/hab).

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Sur l'ensemble de la période, l'autofinancement brut de la commune couvre l'intégralité de l'annuité de la dette en capital et permet de dégager un excédent significatif pour le financement des investissements.

Egale à 203€/hab en 2016, la CAF nette est très supérieure aux moyennes (département et national = environ 80€/hab).

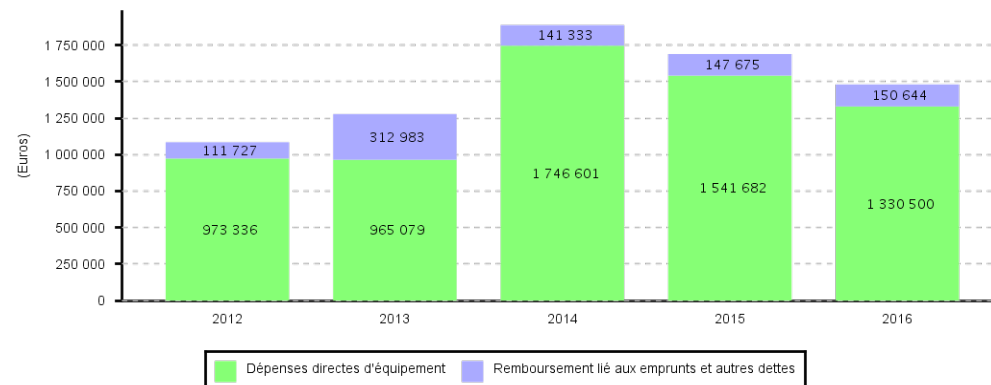
Le Coefficient d'Autofinancement Courant mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes. Il s'améliore en 2016. Egal à 0,84, il signifie que la commune parvient à dégager 16% de ses produits de fonctionnement pour financer ses investissements. Inférieur à la strate nationale (0,90), il traduit une plus grande marge de manoeuvre.

Les opérations d'investissement

La commune a réalisé d'importantes dépenses d'équipement sur l'ensemble de la période, totalisant un montant de 6,6M€. Selon les années, elles sont deux à quatre fois supérieures à la moyenne départementale.

Parallèlement, le remboursement lié aux emprunts et autres dettes a globalement progressé de 34%.

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	716	263	260	257
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	81	53	72	69

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2016

Dépenses directes d'équipement (1)	49,40%
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	21,06%

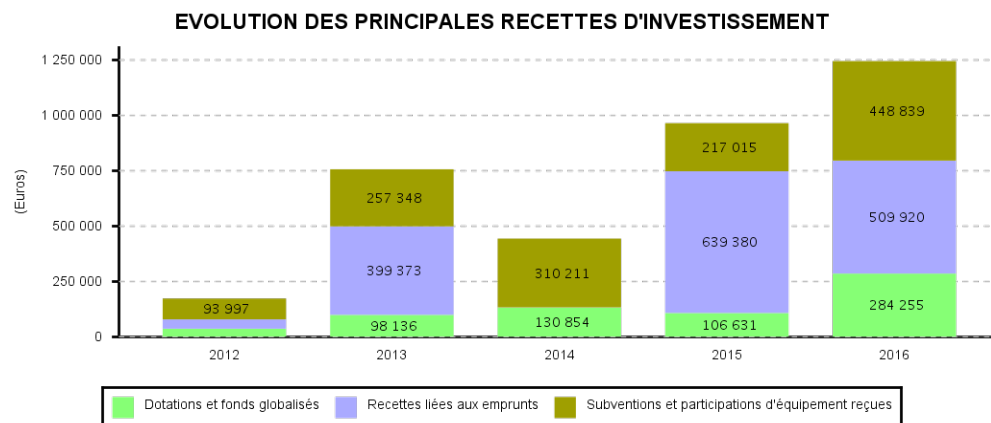
(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Pour financer ses dépenses d'équipement, la commune a eu recours aux emprunts à hauteur de 24% (soit 1,6M€ mobilisés sur la période).

Elle a par ailleurs reçu des subventions et participations d'équipement (Etat, Région, Département...) à hauteur de 1,3M€ (soit 20% des dépenses).

Les dotations et fonds globalisés concernent pour l'essentiel le FCTVA (total période environ 0,6M€).



REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	153	47	43	47
Recettes liées aux emprunts	274	55	77	62
Subventions et participations d'équipement reçues	241	62	68	68

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2016

Dotations et fonds globalisés	101,79%
Recettes liées aux emprunts (3)	30,25%
Subventions et participations d'équipement reçues	43,87%

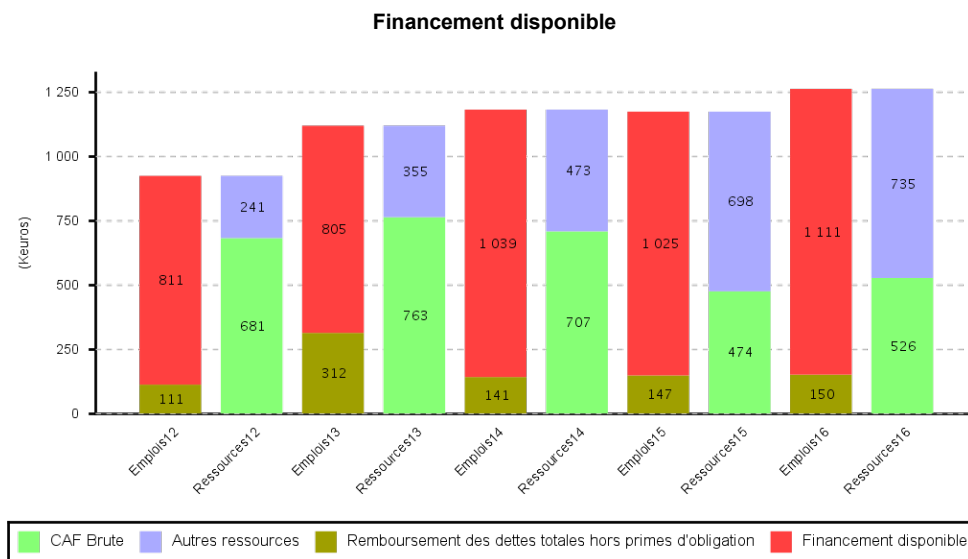
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants:

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



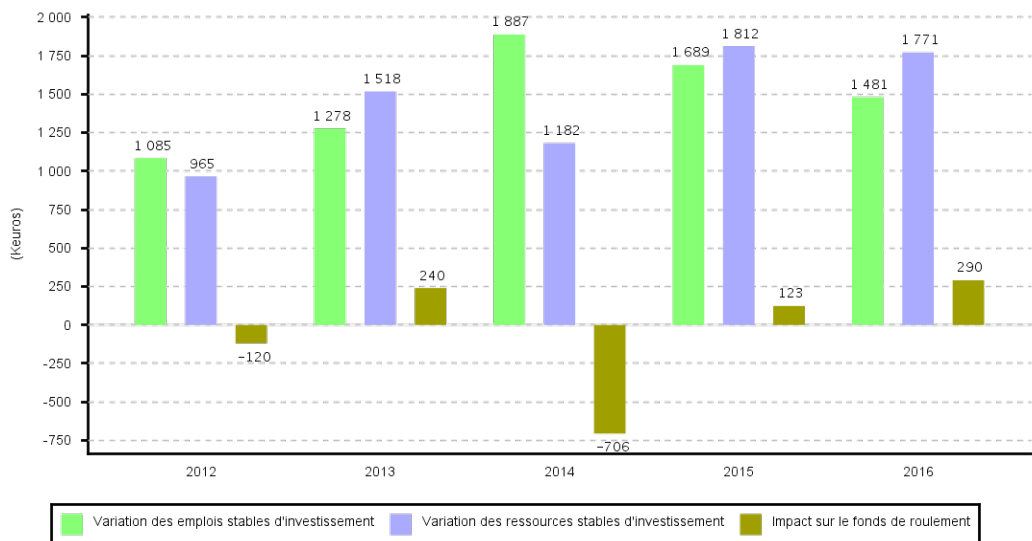
Le financement disponible augmente en 2014 en raison de la diminution du remboursement des dettes (- 171K€ par rapport à 2013).

En 2015, en dépit d'une forte baisse de la CAF brute, il demeure stable grâce notamment aux cessions d'actifs réalisées (368K€).

En 2016, son niveau est maintenu (remboursement au titre du FCTVA = 247K€ contre 83K€ en 2015 et doublement des subventions d'investissement).

Le financement disponible représente en 2012 (ainsi qu'en 2013 et 2016) 83% des dépenses d'équipement de la commune, seulement 59,5% en 2014 et 66,5% en 2015 (correspondant pour ces deux années aux dépenses d'équipement les plus élevées).

Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond:

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

En 2012 et 2014, les dépenses d'investissement étant supérieures aux recettes de même nature (dont emprunts), la commune a dû puiser dans ses réserves (respectivement à hauteur de 120K€ et 706K€) pour compléter leur financement.

Le prélèvement sur le fonds de roulement est plus important en 2014, correspondant à l'année où les dépenses d'équipement sont les plus élevées et où la commune n'a pas mobilisé d'emprunt; il représente 40,4% de ces dépenses.

A contrario, en 2013, 2015 et 2016, les ressources supérieures aux emplois viennent abonder les réserves de la commune (respectivement à hauteur de 240K€, 123K€ et 290K€).

Bilan

BILAN EN 2016

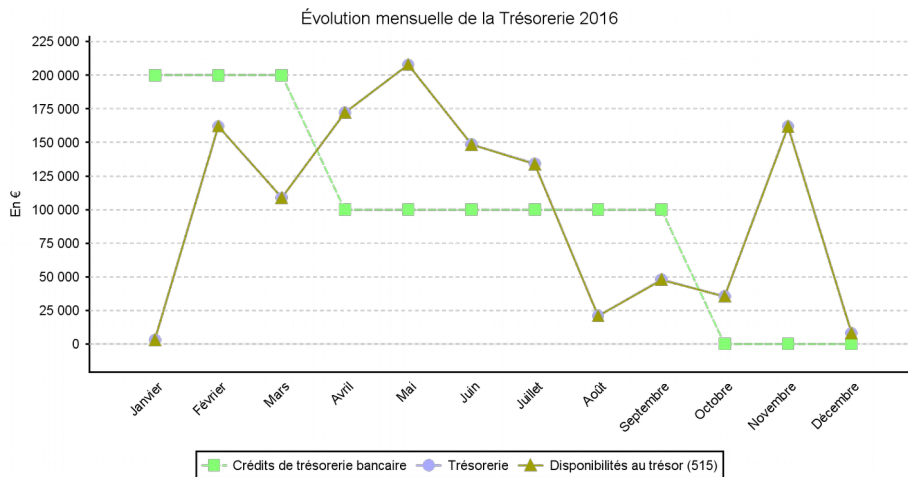
ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 19 875 966	Ressources propres 17 869 218	
Actif circulant 393 615	Dettes financières 1 996 898	Fonds de roulement net global -9 849
Trésorerie 10 001	Passif circulant 413 465	BFR -19 851
Trésorerie = FDR - BFR =		10 001

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice. 1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).



Au 31/12/2016, le Fonds de Roulement est négatif (= - 5€/hab contre 360€/hab pour les moyennes départementale et régionale, 397€/hab pour la moyenne nationale), signifiant que la collectivité n'a plus de réserves pour couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le règlement des dépenses. Si le niveau du FDR en nombre de jours de charges réelles n'est pas normé, on considère qu'il est insuffisant lorsqu'il est inférieur à 30 jours. Cela représenterait 153K€ dans le cas présent. Il doit par ailleurs couvrir le BFR.

Le BFR est négatif; il s'apparente donc à une ressource.

La trésorerie est ainsi positive mais ne représente que 2 jours de charges de fonctionnement réelles.

Il s'agit toutefois d'une image à un instant donné. L'évolution infra-annuelle permet de mieux apprécier son niveau. En l'espèce, elle confirme l'existence de difficultés puisque les crédits de trésorerie bancaire (mobilisés les années précédentes) n'ont pu être remboursés qu'à hauteur de 100K€ en avril 2016 et en totalité en septembre 2016.

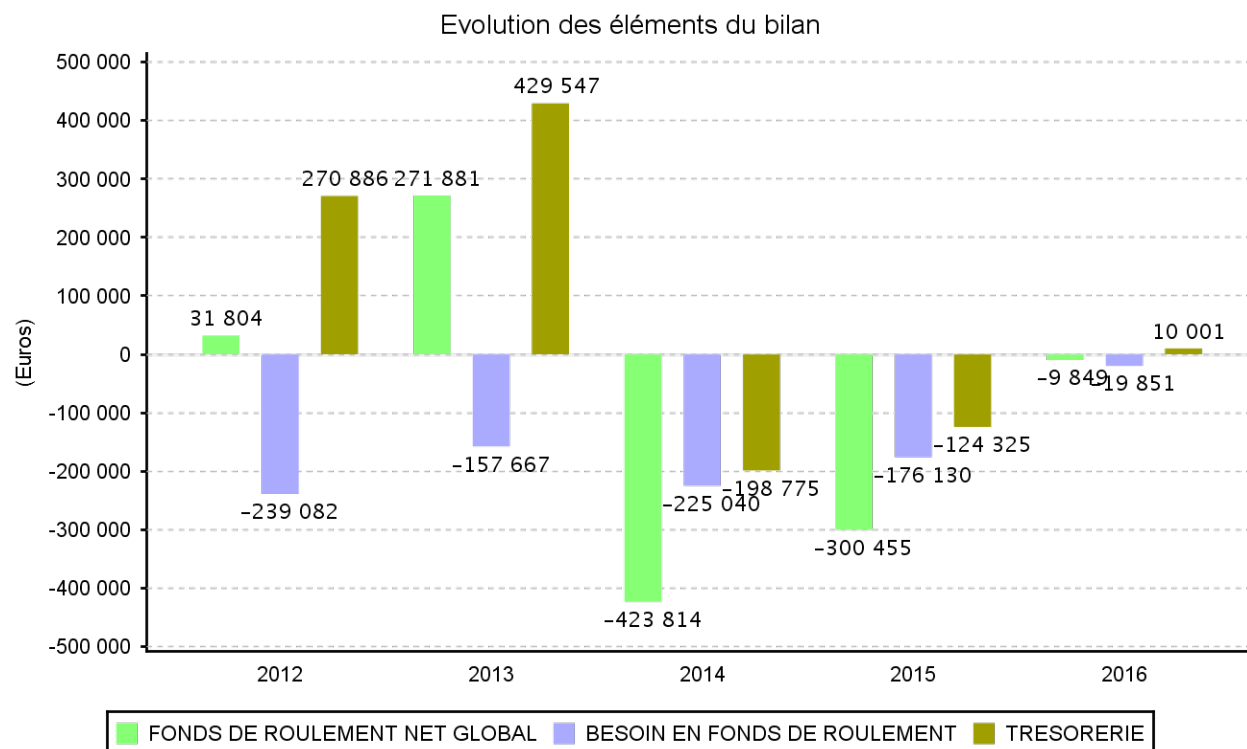
L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.</p>

Sur l'ensemble de la période, l'évolution du FDR s'explique par les prélèvements ou abondements évoqués précédemment à la rubrique "Financement des investissements", mais également, à la marge pour l'exercice 2014, par l'intégration du résultat excédentaire (9 999€) du budget du SI du Collège de Sauveterre dissous. Positif en 2012 et 2013, le FDR devient négatif à partir de 2014, ce qui traduit une insuffisance de ressources stables pour financer les dépenses d'équipement.

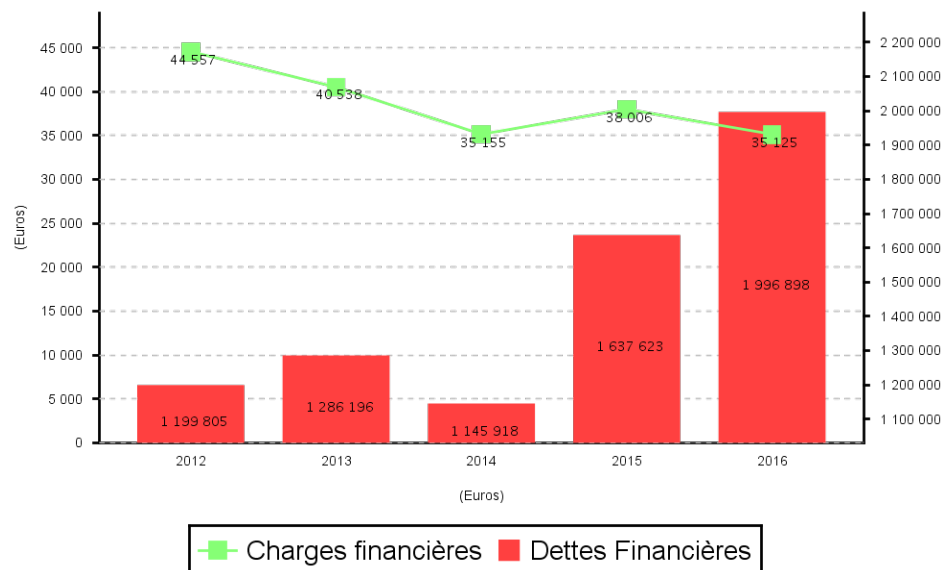
Le BFR est négatif, constituant donc une ressource pour la collectivité. Cette ressource, qui s'amenuise au cours de la période, résulte pour l'essentiel jusqu'en 2015 de l'apport du budget annexe Assainissement (excédentaire de 118K€ en 2015, 104K€ en 2014, 199K€ en 2013 et 250K€ en 2012). En 2016, le niveau du BFR s'explique principalement par un montant élevé de dépenses restant à payer aux fournisseurs d'immobilisations (148K€ au 31/12/2016 contre 66K€ au 31/12/2015), partiellement compensé par des créances, en particulier à l'encontre du Département (62K€) et du CCAS (25K€).

Ainsi, depuis l'exercice 2014, la trésorerie est négative ou faible. La collectivité a donc eu recours à des crédits de trésorerie bancaire (mobilisés à hauteur de 400K€ au 31/12/14 et 200K€ au 31/12/2015). Au 31/12/2016, ces crédits de trésorerie ont été intégralement remboursés.



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes (bancaires et autres) augmente en 2013 (+ 7%), 2015 (+ 43%) et 2016 (+ 22%), correspondant aux années où la commune a mobilisé des emprunts (respectivement 399K€, 639K€ et 505K€). Désormais égal à 1 076€/hab, il est 2,4 fois supérieur à la moyenne départementale (= 446€/hab).

Parallèlement, les charges financières ont globalement diminué de 21% sur la période. A présent égales à 19€/hab, elles sont à peu près comparables aux moyennes (département = 16€/hab, région = 20€/hab).

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

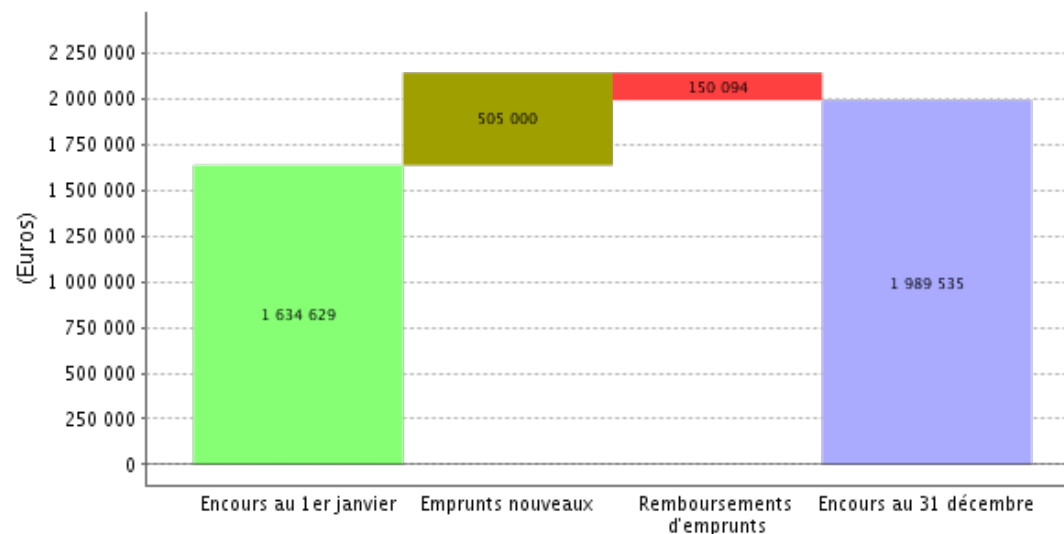
Il est à noter que l'encours de dettes sur le graphique ci-contre (contrairement au précédent) tient compte des seules dettes bancaires et assimilées.

Les ratios "dette/produits de fonctionnement" et "dette/CAF" permettent d'apprécier la solvabilité de la commune.

10 mois seraient nécessaires à la commune pour rembourser sa dette si elle utilisait la totalité de ses produits de fonctionnement. Elle se situe au-dessus de la médiane (8 mois).

Le ratio de désendettement, également appelé "durée apparente de la dette" (dette/CAF) permet d'apprécier la capacité de la commune à rembourser ses dettes à partir de l'excédent dégagé en fonctionnement. Egal à environ 4 années pour Sauveterre de Guyenne, il est comparable aux moyennes.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2016



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Eléments concernant la fiscalité directe locale

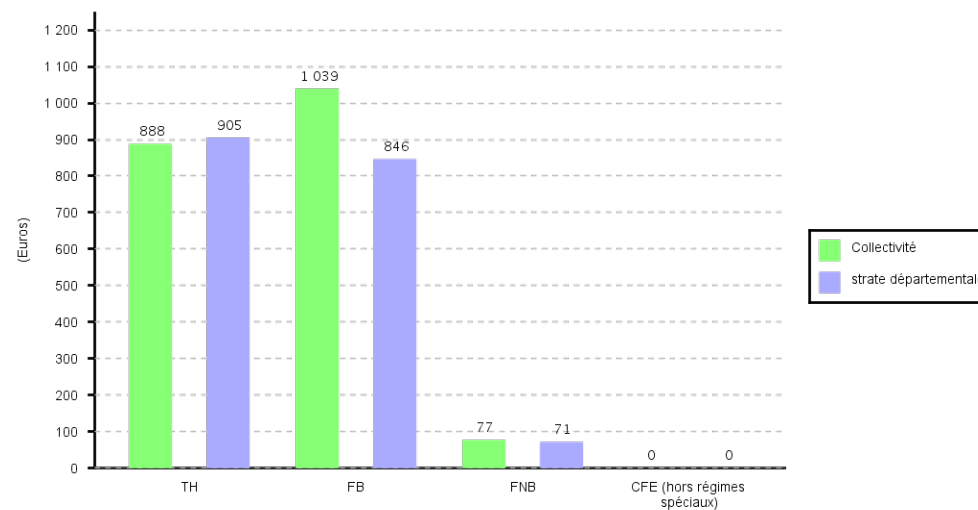
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de:

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

COMPARAISON DES BASES EN 2016 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Les bases TH de la commune sont légèrement inférieures aux moyennes départementale, régionale (1 083€/hab) et nationale (1 091€/hab).

Les comparaisons en matière de bases TH doivent toutefois être effectuées avec précaution. En effet, les régimes d'abattements peuvent être très différents d'une collectivité à une autre.

Les bases communales imposées en foncier bâti sont en revanche supérieures aux moyennes départementale, régionale (885€/hab) et nationale (921€/hab).

Elles sont composées à:

- 58,7% de locaux d'habitation, dont 1,4% à caractère social (respectivement 72,4% et 0,9% pour la strate nationale),
- 15,4% de locaux à usage professionnel ou commercial (10,8% au niveau national),
- 26% d'établissements industriels et assimilés (16,6% au niveau national).

Les bases FNB de la commune sont également supérieures aux moyennes (région = 64€/hab, national = 60€/hab).

STRUCTURE DES RÉDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATION(S) EN 2016

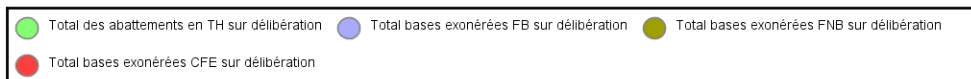
Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont:

1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

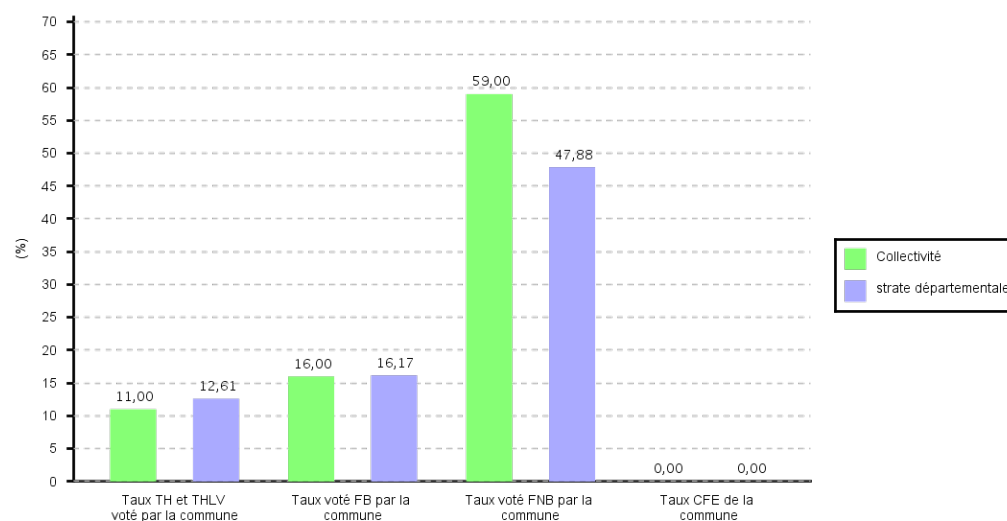


La commune n'a institué aucun abattement ou exonération des bases d'imposition.

Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2016



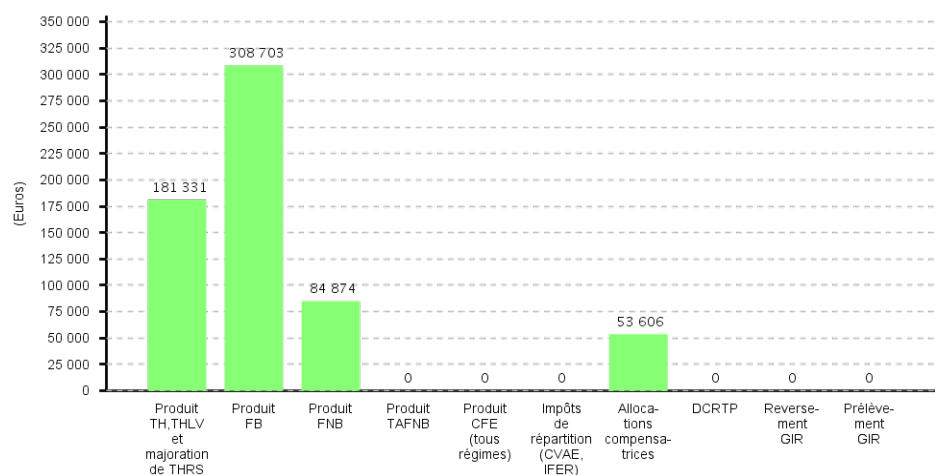
Au cours de la période d'étude, les taux d'imposition de la commune (TH, FB et FNB) ont légèrement diminué en 2015 et 2016 (en 2012, ils s'élevaient respectivement à 11,12%, 16,77% et 61,93%).

En 2016, le taux TH voté par la commune est inférieur aux moyennes départementale, régionale (11,89%) et nationale (12,16%).

Le taux du FB est également inférieur à la moyenne départementale mais supérieur aux autres moyennes (taux FB région = 15,75% et national = 15,62%).

Le taux du FNB est largement supérieur aux moyennes (région = 51,52% et national = 45,38%).

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2016



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues:

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOT),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

La commune de Sauveterre de Guyenne appartenant jusqu'au 31/12/2016, à la CC du Sauveterrois, dont le régime fiscal est la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), les ressources issues de la fiscalité professionnelle sont intégralement perçues par le groupement. Ce transfert de recettes, en déduction du montant des charges transférées à la CC, est compensé par le versement d'une attribution de compensation.

La commune perçoit le produit de la fiscalité "ménages" (TH, TFB, TFNB) pour un montant total de 575K€. Il est essentiellement composé du FB (54%) et de la TH (31%).

Les produits FB de la commune (166€/hab) sont supérieurs aux moyennes (département = 137€/hab, région = 139€/hab et national = 144€/hab), essentiellement en raison de la supériorité des bases.

A contrario, les produits TH (98€/hab) sont inférieurs aux moyennes (département = 114€/hab, région = 129€/hab et national = 133€/hab), conséquence de l'infériorité des bases et des taux.

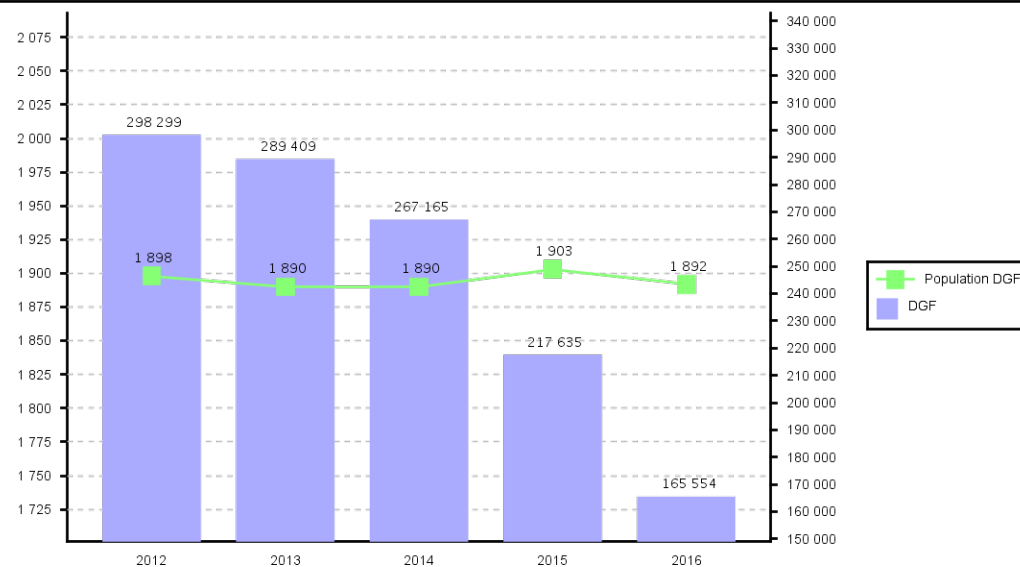
Les allocations compensatrices perçues par la collectivité sont destinées à compenser la perte de recettes fiscales liée aux exonérations de:

- TH et FB, accordées de droit aux personnes de condition modeste pour leur habitation principale (à hauteur de 64%),
- FNB, en compensation de l'exonération de 20% des terres agricoles.

Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



De 2012 à 2016, la DGF (part forfaitaire) a diminué de 44,5% (soit – 132 745€).

Après une baisse de 3% en 2013, elle diminue plus fortement en 2014 (- 8%), davantage en 2015 (- 18,5%) et 2016 (- 24%).

Cette évolution s'explique essentiellement par la contribution au redressement des finances publiques, qui s'est traduite par un prélèvement de 17K€ en 2014, 42K€ en 2015 et 45K€ en 2016, le taux de contribution étant passé de 0,74% des recettes réelles de fonctionnement en 2014 à 1,83% en 2015 et 1,87% en 2016.

Structure de la DGF

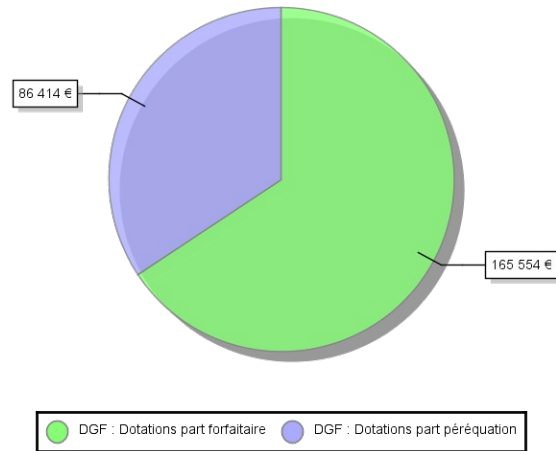
Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

STRUCTURE DE LA DGF 2016



En 2016, la part péréquation est constituée de la seule dotation de solidarité rurale (86 414€) attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Egale à 136€/ hab, la DGF (part forfaitaire + part péréquation) est en 2016 inférieure aux moyennes nationale (145€/hab), régionale (164€/hab) et départementale (162€/hab).